

**Définition Bretèche :** (n.f.) Petit ouvrage en encorbellement accroché à la paroi d'un édifice. Généralement percée au sol, la bretèche permet d'assurer la défense du pied d'un mur, d'une porte, par un tir fichant. Elle fait parfois aussi office de latrines.

Provient du latin médiéval *britisca* (ou *brittisca*), qui semble désigner en Grande-Bretagne un certain type de fortifications. Son origine est donc peut-être à rechercher dans les îles britanniques. Au Moyen Âge, bretèche désigne des fortifications provisoires en bois édifiées au sommet d'un mur, mais aussi parfois des bastilles construites pour assiéger une place forte. Nous trouvons ce mot à plusieurs reprises dans le Roman de Rou de Wace au milieu du XIIe siècle : « Normanz se deffendirent comme vassal prové, / as berteiches monterent et au mur quernelé, / n'i ont rienz par assaut cil dehors conquesté. » Voici un exemple datant du XIVe siècle relevé dans le Dictionnaire de l'ancienne langue française de Frédéric Godefroi, désignant cette fois une construction de siège : « Les bretesches de fust drecies entor le chastel » (Chronique de Saint-Denis).

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.



© CF&FT